



Le Parfum
une histoire d'amour
à partager avec vous

ULRIC DE VARENS

Créateur de Parfums

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

- 2 BILAN
- 4 COMPTE DE RÉSULTAT
- 5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
- 6 TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE
- 7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 18 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

19 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

32 RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

35 TEXTE DES RÉSOLUTIONS

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

- 40 BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
- 43 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- 51 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 52 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

52 DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Message du Président

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

En 2009, notre groupe a poursuivi sa restructuration et son repositionnement commercial.

A l'international, le groupe a ajusté son réseau de distribution sur la base de critères de rentabilité, de solvabilité et de qualité de la distribution en s'ouvrant de plus en plus vers les circuits sélectifs.

En France, nous avons mis en place un réseau de 20 boutiques Ulric de Varens en complément de nos circuits traditionnels.

Pour 2010, nous souhaitons étendre notre distribution vers les circuits sélectifs et semi-sélectifs et notamment en France en pénétrant le réseau des Pharmacies. Par ailleurs nos boutiques en propre bénéficieront d'une campagne promotionnelle visant à développer fortement leur chiffre d'affaires.

Fort de ces bonnes orientations, Ulric de Varens confirme son objectif d'un retour à la croissance pour l'exercice 2010.

Ulric Viellard
Président Directeur Général

Comptes Consolidés

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF Montants en K €

	Année 2009	Année 2008
Ecart d'acquisition nets	1 339	1 339
Immobilisations incorporelles nettes	6 386	4 832
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	3 618	2 716
Immeubles de placement	-	-
Titres mis en équivalence	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-
Autres actifs financiers non courants	348	404
Autres actifs non courants	-	-
Actifs d'impôts différés	217	91
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	11 907	9 383
Stocks nets	6 638	8 530
Créances clients et comptes rattachés - nettes	13 894	17 055
Autres créances nettes	1 196	2 262
Actifs financiers de transaction	-	-
Actifs financiers dérivés	-	-
Impôts courants	466	669
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 664	5 798
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	26 858	34 314
TOTAL DE L'ACTIF	38 765	43 697

Comptes Consolidés

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF Montants en K €

	Année 2009	Année 2008
Capital social	4 000	4 000
Primes d'émission	640	640
Réserves liées au capital	16 091	12 640
Réserves consolidées	365	3 939
Ecart de conversion	533	461
Résultat net	2 089	4 166
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	22 988	25 847
	<i>Dont Part du groupe</i>	22 486
	<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	502
Dettes financières à long et moyen terme	1 721	2 140
Autres passifs financiers	-	-
Avantage du personnel	136	120
Provisions - non courant	216	93
Passifs d'impôts différés	208	261
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	2 280	2 615
Part à moins d'un an des dettes financières à L et MT	433	1 328
Partie à CT des emprunts portant intérêt	17	13
Concours bancaires	443	3 014
Dettes fournisseurs	5 411	7 189
Autres dettes	6 805	2 797
Provisions courantes	287	522
Passifs financiers dérivés	-	-
Impôts courants	101	372
Autres passifs courants	-	-
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	13 497	15 235
TOTAL DU PASSIF	38 765	43 697

Comptes Consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en K €

	Année 2009	Année 2008
Chiffres d'affaires (I)	36 809	46 336
Achats consommés de Matières prem. et de March.	- 15 378	- 18 171
MARGE BRUTE	21 432	28 164
<i>TAUX DE MARGE BRUTE (EN %)</i>	<i>58,2 %</i>	<i>60,8 %</i>
Autres produits de l'activité (II)	54	172
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (I+II)	36 863	46 507
Autres achats consommés	-	-
Charges de personnel	- 6 588	- 6 147
Charges externes	- 10 496	- 13 401
Impôts et taxes	- 355	- 414
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur	- 1 089	- 541
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	- 110	- 622
Variation de stocks de produits en cours/produits finis	-	-
Autres charges d'exploitation nettes des produits	104	- 1 311
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	2 952	5 900
Autres charges opérationnelles	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 952	5 900
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	28
Coût de l'endettement financier brut	- 137	- 146
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 129	- 119
Autres produits et charges financiers	3	66
Charges d'impôt sur le résultat	- 737	- 1 681
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	2 089	4 166
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	2 089	4 166
- part du groupe	1 873	3 316
- intérêts minoritaires	215	850
Résultat net (part du groupe) par action (hors actions propres)	0,236	0,418
Résultat net (part du groupe) dilué par action (hors actions propres)	0,236	0,418

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Montants en K €

	Année 2009	Année 2008
Résultat net consolidé de la période	2 089	4 166
Ecart de conversion	26	34
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Impôts	-	-
TOTAL des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 063	4 200
Dont : - part du groupe	1 857	3 350
- part des minoritaires	206	850

Comptes Consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ Montants en K €

	Année 2009	Année 2008
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ y compris intérêts minoritaires	2 089	4 166
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	-	-
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	1 011	719
Gains et pertes latents liés aux variations de juste-valeur	-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Autres produits et charges calculés	-	9
Plus et moins values de cession	22	47
Profits et pertes de dilution	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	3 121	4 942
Coût de l'endettement financier net	137	146
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	737	1 681
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT	3 995	6 769
Impôts versés	661	- 1 253
Augmentation (-) / Diminution (+) des clients et autres débiteurs	4 268	4 177
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	1 612	- 1 883
Diminution (-) / Augmentation (+) des fournisseurs et autres créditeurs	- 1 925	- 5 223
Autres mouvements	4	7
VARIATION DU BFR LIÉ À L'ACTIVITÉ	3 299	- 4 174
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	7 294	2 595
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaiss / acquisition immos incorporelles	- 1 722	- 2 397
Décaiss / acquisition immos corporelles	- 2 415	- 868
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	0	51
Subventions d'investissement encaissés	-	-
Décaiss / acquisition immos financières	35	- 338
Encaiss / cession immos financières	76	74
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	- 126	- 15
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 4 152	- 3 493
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	4	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	- 814	- 816
Variation des autres fonds propres	- 67	- 309
Encaissements provenant d'emprunts	-	3 817
Remboursement d'emprunts	- 854	- 2 351
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 1 731	341
VARIATION DE TRÉSORERIE	1 411	- 557
Incidences des variations de taux de change	26	- 84
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	2 784	3 425
Reclassement de trésorerie	-	-
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	4 221	2 784

Comptes Consolidés

VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Montants en K €

Situation nette - part du Groupe	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Minoritaires	Capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2007	4 000	640	11 160	5 580	427	21 807	1 098	22 905
Mouvements de la période								
Résultat 2007 (part du Groupe)	-	-	5 580	- 5 580	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2008 (part du Groupe)	-	-	-	3 316	-	3 316	850	4 166
- Ecart de conversion	-	-	-	-	34	-	-	-
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-
- Impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	34	34	0	34
Distributions effectuées	-	-	-	-	-	-	- 816	- 816
Actions propres (acquisitions / cessions)	-	-	- 321	-	-	- 321	-	- 321
Ajustements sur résultats antérieurs	-	-	5	-	-	5	- 5	0
Variation de périmètre	-	-	- 161	-	-	- 161	53	- 108
Ajustements divers	-	-	- 4	-	-	- 4	- 9	- 13
SITUATION AU 31/12/2008	4 000	640	16 259	3 316	461	24 676	1 171	25 847
Mouvements de la période								
Résultat 2008 (part du Groupe)	-	-	3 316	- 3 316	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2009 (part du Groupe)	-	-	-	1 873	-	1 873	215	2 088
- Ecart de conversion	-	-	-	-	- 17	-	-	-
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-
- Impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 17	- 17	- 9	- 26
Distributions effectuées	-	-	-	-	-	-	- 814	- 814
Actions propres (acquisitions / cessions)	-	-	- 67	-	-	- 67	-	- 67
Ajustements sur résultats antérieurs	-	-	- 38	-	-	- 38	- 15	- 53
Variation de périmètre	-	-	- 3 889	-	-	- 3 889	- 40	- 3 929
Ajustement écart de conversion et divers	-	-	- 52	-	-	- 52	- 6	- 58
SITUATION AU 31/12/2009	4 000	640	15 529	1 873	444	22 486	502	22 988

Comptes Consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS - AU 31 DÉCEMBRE 2009

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 36 809 K€ et un résultat net après impôt de 2 089 K€.

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

1 - PRINCIPE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1-1 Contexte général et référentiel comptable

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2009 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

La société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire au 31 décembre 2009.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 :

IAS 1 – Présentation des états financiers

Le Groupe a opté pour la présentation du résultat global sous forme de deux états distincts :

- le compte de résultat consolidé tel qu'il existait auparavant,
- l'état de synthèse consolidé supplémentaire intitulé « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » a été ajouté. Cet état reprend le résultat de la période et détaille ensuite les éléments de produits et charges constatés directement en capitaux propres.

IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Compte tenu de la nouvelle norme IFRS 8 applicable au 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle a été complétée des indicateurs suivis en interne par la direction pour évaluer la performance du Groupe. Cette norme a conduit à réviser l'information sectorielle par secteur d'activité présentée par le Groupe, telle que précisé

dans la note 3-1. La première application de cette norme constitue un changement de méthode comptable.

IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients

La société a appliqué pour la première fois en 2008 la norme IFRIC 13 relative aux programmes de fidélité clients.

L'application de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur le chiffre d'affaires ni sur la marge brute de la période.

IAS 38 (amendement) – Frais publi-promotionnels

A compter du 1^{er} janvier 2009, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont constatés en charges lors de leur mise à disposition du groupe et non plus de leur diffusion aux clients.

L'effet de ce changement de méthode sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2009 s'analyse comme suit :

	Au 01/01/2009
Stocks nets	- 79
Impôts différés	22
Capitaux Propres	- 57

L'effet de cette nouvelle méthode sur les résultats des périodes présentées est considéré comme non significatif. En conséquence, le bilan d'ouverture n'a pas été modifié.

Aucune autre nouvelle norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, n'est pertinente par rapport aux activités du Groupe.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 19 avril 2010.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – Euronext Paris (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

Comptes Consolidés

1-2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale :

	Siège	% de détention	
		31/12/09	31/12/08
Sociétés françaises			
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100 %	100 %
VARENS SHOP SAS	Paris	100 %	100 %
Sociétés étrangères			
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Madrid	100 %	100 %
ULRIC DE VARENS GMBH	Hambourg	100 %	80 %
VARENS ITALIA SRL	Milan	85 %	85 %
ULRIC DE VARENS SA (Uruguay)	Montevideo	66 %	66 %
VARENS MIDDLE EAST FZCO	Dubaï	70 %	70 %
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80 %	80 %
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico	80 %	80 %
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	Singapour	70 %	70 %
VARENS ARGENTINA S.A.	Buenos Aires	65 %	65 %
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85 %	85 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95 %	n/a
Sociétés déconsolidées au 01/01/2009			
VARENS CHINA LIMITED	Hong Kong	nc	100 %
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	Londres	nc	100 %
VARENS FINLAND OY	Helsinki	nc	90 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	Shanghai	nc	100 %
Sociétés déconsolidées au 01/07/2009			
VARENS PORTUGAL	Lisbonne	nc	70 %
VARENS FRAGRANCE INC	Miami	nc	100 %
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	Varsovie	nc	90 %

Variation de périmètre

L'exercice 2009 a été marqué par les variations de périmètre suivantes :

- Acquisition de la part minoritaire de la filiale allemande pour près de 4,2 millions d'euros. La société ULRIC DE VARENS SA est désormais propriétaire de 100% du capital de cette filiale.
- Déconsolidation de 7 filiales devenues sans activité, dont 4 déconsolidées au 1er janvier 2009 et 3 au 1er juillet 2009.
- Consolidation d'une nouvelle filiale créée en Russie en juin 2009.

Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan.

1-3 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales nécessite que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1-4 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Comptes Consolidés

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le CA.

1-5 Frais publi-promotionnels

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

1-6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion des prises de participation au sein des filiales, correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres détenus à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests de dépréciations sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisés, d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 9,0% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

1-7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les

cas au minimum une fois par an. Lorsqu'il est observé une insuffisance de chiffre d'affaires réalisé avec les produits desdites marques par rapport à celui retenu lors de l'évaluation initiale, il est constitué une dépréciation.

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerces dont la cession est envisagée, pour lesquels la valeur vénale est appliquée.

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

1-8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durée
Constructions	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement.

1-9 Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Comptes Consolidés

1-10 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

1-11 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération à court terme s'avère probable.

1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

1-13 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-11).

Provision pour retour de marchandises

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

1-14 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

Risque de liquidité et d'exigibilité

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts, contrats de crédit bail et lignes de crédit.

Les emprunts et crédit-baux sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports du type :

- Maintient d'un total de fonds propres consolidés égal ou supérieur à 10 M€ et d'un fonds de roulement positif ;
- respect des ratios suivants au niveau consolidé :
 - fonds propres/total bilan ;
 - dettes à moyen et long terme*/fonds propres ;
 - dettes à moyen ou long terme*/CAF ;
 - frais financiers*/EBE.

* retraités du crédit-bail

Chaque année, la société procède au calcul de ces ratios. En 2009, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

A ce jour, la société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

Risque de taux

Dans le but de financer certaines de ses acquisitions, la société et ses filiales ont souscrit des emprunts, crédit-baux et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable.

Les emprunts à taux variables correspondent à des crédits-baux immobiliers dont le taux d'intérêt est ajusté en fonction du taux du livret de développement durable (ex-CODEVI).

Pour ces emprunts, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Toutefois compte tenu du montant du capital restant dû (67 K€ au 31/12/2009) et de la date d'échéance de ces crédits-baux (31/03/2010), le risque d'augmentation des taux d'intérêt peut être considéré comme limité à la date de clôture.

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes à taux fixe ⁽¹⁾	97 %	91 %
Dettes à taux variable ⁽¹⁾	3 %	9 %

(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables

L'endettement net du Groupe (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP) est négatif de - 2 050 K€ au 31/12/2009, contre un endettement de + 698 K€ au 31/12/2008.

Risque de change

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

1-15 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de : - 8.92 % au 31/12/2009 contre 2.67 % au 31/12/2008.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.

1-16 Résultat par action

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

Comptes Consolidés

2 - NOTES SUR LE BILAN

2-1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition

Valeurs brutes	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	1 002	-	-	1 002
Sur VARENS ESPAÑA	337	-	-	337
TOTAL	1 339	-	-	1 339

Au 31 décembre 2009, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté. En conséquence, il n'y a pas lieu à constituer de dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2009
Marques	2 439	-	-	-	2 439
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	2 320	1 675	-	-	3 995
Autres immob. incorp.	174	45	-	-	219
TOTAL	4 933	1 720	-	-	6 653

Amortissements et dépréciation	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2009
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés		89	-	-	89
Autres immob. incorp.	101	77	-	-	178
TOTAL	101	166	-	-	267

2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

Une hausse du taux d'actualisation de 1 % n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 % n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

2-3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2009
Terrains en Crédit bail	89	-	-	-	89
Constructions	1 463	-	-	-	1 463
Matériel et outillage	2 480	216	279	-	2 777
Autres immob. corpo. et encours	1 823	1 693	55	-	3 459
TOTAL	6 215	1 909	334	-	7 788

Amortissements et dépréciation	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2009
Constructions	899	97	-	-	996
Matériel et outillage	1 909	305	279	-	1 935
Autres immob. incorp.	752	532	45	-	1 239
TOTAL	3 560	934	324	-	4 170

2-4 Actifs financiers non courants

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Variations périmètre	31/12/2009
Titres immobilisés	-	10	-	-	10
Titres de participation	20	-	-	224	244
Total brut	20	10	-	224	254
Provisions pour dépréciation	- 2	- 20	-	- 222	- 244
Total net	18	- 10	-	2	10
Dépôts et cautionnements	386	24	72	-	338
TOTAL	404	14	72	2	348

Au 31/12/2009, il n'existe aucun actif financier non courant échu et non déprécié.

Comptes Consolidés

2-5 Stocks

	31/12/2008	31/12/2009
Matières premières	2 650	2 623
Produits intermédiaires et finis	6 034	4 127
Total brut	8 684	6 749
Provisions pour dépréciation	- 154	- 111
TOTAL NET	8 530	6 638

2-6 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

	31/12/2008	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	18 013	15 224
Autres créances	2 469	1 501
Total brut	20 482	16 725
Provisions pour dépréciation	- 1 165	- 1 635
TOTAL NET	19 317	15 090

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

Au 31/12/2009	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Non échues	11 873	-	11 873
Echues	-	-	-
De 0 à 90 jours	1 673	-	1 673
Plus de 90 jours	1 638	1 290	348
TOTAL	15 184	1 290	13 894

Le groupe a souscrit au niveau de ses sociétés françaises, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export. Les créances échues de plus de 90 jours et non dépréciées s'élèvent à 348 K€. Elles correspondent soit à des créances anciennes couvertes par ladite assurance, soit à des créances dont la récupération est jugée probable par le groupe.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances clients nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du CA consolidé.

2-7 Impôts différés

	31/12/2008	31/12/2009
Différences temporaires résultant de dispositions fiscales	217	206
Différences temporaires sur retraitements de consolidation	- 412	- 330
Reports déficitaires ⁽¹⁾	24	133
TOTAL	- 171	9

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

2-8 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2008	31/12/2009
Sicav monétaires	1	1
Obligations	-	-
Autres disponibilités (comptes bancaires et caisses)	5 797	4 663
TOTAL	5 798	4 664

Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :

	31/12/2008	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 798	4 664
Concours bancaires	3 014	443
Trésorerie nette au bilan	2 784	4 221
Trésorerie selon TFT à la clôture	2 784	4 221

Comptes Consolidés

2-9 Capitaux propres – intérêts minoritaires

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominal de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 73 595, pour une valeur de 417 K€ au 31 décembre 2009) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 4,94 € et présentent un cours de clôture de 4,20 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2009 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

L'impact des variations de périmètre s'analyse comme suit :

	31/12/2009
Rachat des titres de la filiale allemande	- 4 183
Déconsolidation de filiales	250
TOTAL	- 3 933

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

Situation nette – intérêts minoritaires	31/12/2008	31/12/2009
Part des réserves des minoritaires	320	287
Part de résultat des minoritaires	850	215
TOTAL INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	1 170	502

2-10 Dettes financières

Détail	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Crédits-baux immobiliers	269	-	202	67
Emprunts auprès Ets. Crédit	2 602	-	514	2 088
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	597	-	597	-
Concours bancaires courants	3 014	-	2 571	443
Autres dettes financières diverses	13	4	-	17
TOTAL	6 495	4	3 884	2 615

Crédits-baux immobiliers	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Terrains en crédit-bail	89	-	-	89
Constructions en crédit-bail	1 463	-	-	1 463
Amortissement	899	98	-	997
Valeur nette des immobilisations en crédit-bail	653	98	-	555

Ventilation par échéance	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédits-baux immobiliers	67	-	-	67
Emprunts auprès Ets. Crédit	380	1 432	276	2 088
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	-	-	-	-
Concours bancaires courants	443	-	-	443
Autres dettes financières diverses	17	-	-	17
TOTAL	894	1 445	276	2 615

Le montant total des loyers de crédit bail restant dus au 31/12/2009 (capital+intérêt) s'élève à 67 K€. Ils sont ventilés comme suit par échéance :

Ventilation par échéance	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Loyers de crédit-bail immobilier (capital+intérêt) restant dus à la clôture	67	-	-	67

Les taux des contrats sont indexés sur le taux du LDD (ex-CODEVI).

Aucune autre disposition significative particulière n'est à mentionner concernant les contrats.

Comptes Consolidés

2-11 Provisions pour risques et charges

Provisions non courantes	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Indemnités de départ à la retraite	119	22	5	136
Provision pour charges diverses	93	122	-	215
TOTAL	212	144	5	351

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires suit l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 8% pour les cadres, de 3 à 4,1% pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 4,5%.

Provision pour charges diverses (non courantes)

Une provision pour charge d'impôt a été créée, destinée à couvrir l'imputation des déficits fiscaux de la filiale espagnole sur le résultat imposable de la société mère française (art 209 C du CGI).

Provisions courantes	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Provision prud'homme	137	100	112	125
Provision pour retours coffrets & marchandises	211	162	211	162
Provision perte de change	-	-	-	-
Provision pour charges diverses	175	-	175	-
TOTAL	523	262	498	287

Litiges et actions en justice

Outre les risques prud'homoux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

2-12 Passif courant

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3-1 Informations sectorielles

Répartition du chiffre d'affaires et de la marge par secteur géographique

Zone géographique	31/12/2008	31/12/2009
France	9 199	8 260
Europe	22 176	16 640
Reste du monde	14 961	11 909
TOTAL	46 336	36 809

Marge brute	31/12/2008	31/12/2009
France	24,3 %	26,7 %
Europe	49,3 %	45,3 %
Reste du monde	26,4 %	28 %
TOTAL	100 %	100 %

Comptes Consolidés

Répartition du résultat et de l'actif net non courant par secteur opérationnel

	Distribution sélective et associée	GMS France	Non affecté	TOTAL
C.A.	29 489	7 320	-	36 809
ROP par secteurs opérationnels	2 191	761	-	2 952
Actifs nets non courants	8 997	921	1 773	11 691

Les secteurs opérationnels sont définis sur la base des réseaux de distributions utilisés :

- Distribution sélective et associée : distribution des produits (en direct ou via des agents) effectuée majoritairement auprès des parfumeries, grands magasins, drugstores, pharmacies et para-pharmacies, concept stores, duty free shop et boutiques en propre.
- GMS France : distribution effectuée dans les circuits de la grande distribution (France).

Les frais généraux non directement affectable à un secteur, notamment les frais de siège, frais de création marketing et frais d'approvisionnement, ont été répartis selon le C.A. de chaque secteur.

Les actifs nets non courants non affectés correspondent essentiellement à la valeur nette des immobilisations corporelles communes à l'ensemble des secteurs.

3-2 Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel	31/12/2008	31/12/2009
Rémunérations	4 506	4 714
Charges sociales	1 615	1 721
Participation des salariés	26	152
TOTAL	6 147	6 587

Effectif moyen permanent	31/12/2008	31/12/2009
Cadres	37	43
Agents de maîtrise	21	16
Employés	80	79
TOTAL	138	138

3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs

	31/12/2008	31/12/2009
Dotations nettes aux amortissements	541	842
Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés	-	247
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs	541	1 089
Dotations nettes aux provisions :	-	-
- sur créances	249	- 27
- sur stocks	140	82
- pour risques et charges	233	55
Dotations nettes aux pertes et valeurs	-	-
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs	622	110
TOTAL	1 163	1 199

En 2009, lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

3-4 Autres charges d'exploitation nettes des produits

En 2008, le poste « autres charges d'exploitations nettes des produits » incluait 592 K€ de pertes réalisées par la filiale finlandaise sur ses clients russes.

Comptes Consolidés

3-5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

Coût de l'endettement financier net	31/12/2008	31/12/2009
Intérêts s/ crédits-baux immobiliers	25	10
Intérêts s/ emprunts auprès des Etablissements de crédits	51	106
Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées	31	9
Autres charges financières	39	12
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28	8
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	118	129

3-6 Impôts courants et impôts différés

	31/12/2008	31/12/2009
Impôts exigibles	1 253	664
Impôts différés	428	73
TOTAL IMPÔTS	1 681	737

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration fiscale applicable aux sociétés françaises du groupe s'élève à 543 K€.

3-7 Preuve de l'impôt

	31/12/2009
Résultat consolidé avant impôt	2 826
Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition	559
Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables)	- 741
Effet des retraitements sans impôt différé	875
Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers	41
Effet des impôts différés consolidés (effet de la variation des taux & dérive)	3
Impôt consolidé	737

Le montant des reports déficitaires non activés cumulés au 31/12/2009 s'élève à 50 K€.

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Engagements hors bilan

Le groupe a consenti des nantissements des fonds de commerce de ses boutiques en garantie des prêts accordés par les banques pour financer les investissements.

Au 31 décembre 2009, 8 nantissements ou promesses de nantissement d'un montant total de 2 154 K€ ont été consentis en garantie de 1 767 K€ d'emprunts.

Il a eu recours de façon peu significative à l'escompte d'effets commerciaux.

4-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2009 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

4-3 Parties liées

Sommes allouées aux dirigeants

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 188K€. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2009
Salaires et avantages en nature bruts	184	188
Jetons de présence	-	-
Charges de retraites spécifiques	-	-
Coût des paiements en actions ou stock-options	-	-
TOTAL	184	188

Comptes Consolidés

Opérations avec des parties liées

- La société ULRIC CREATIONS, actionnaire majoritaire d'ULRIC DE VARENS S.A ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à ULRIC DE VARENS S.A. des intérêts financiers sur le compte-courant mis à la disposition de sa filiale. Ces intérêts, calculés sur la base du taux des comptes courants d'associés fiscalement déductible selon la réglementation fiscale française, se sont élevés à 8,5 K€.
- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 450 K€.
- ULRIC DE VARENS S.A a racheté au dirigeant, actionnaire minoritaire de sa filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH, la participation qu'il détenait dans le capital de ladite filiale. Le prix d'achat s'est élevé à 4 183 K€.
- Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées en Uruguay, à Dubai, au Mexique, à Singapour, en Roumanie et au Portugal.

Comptes Consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui expose les changements de méthode et de présentation des états financiers intervenus à compter du 1er janvier 2009.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2010
Les commissaires aux comptes

Anson Audit et Associés
Yves Laboriaux

Hoche Audit
Laurence Zermati

Rapport du Conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2010

Chers actionnaires,
Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les comptes consolidés du groupe.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225- 209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles L.225-135 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes consolidés.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

A l'exception de l'effet des nouvelles normes applicables à compter de 2009, ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ULRIC DE VARENS ET DE SES FILIALES

A. ULRIC DE VARENS

1. Examen du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 874 K€ contre 792 K€ au titre de l'exercice précédent, augmentation de 10,4 %.

Il convient d'ajouter à cette somme les produits suivants :

- Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges : 60 K€
- Autres produits : 1.873 K€

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la filiale de la société ULRIC DE VARENS, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 2.807 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2.404 K€ et comprennent notamment les postes suivants :

- Autres achats et charges externes : 1.671 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 30 K€
- Salaires et traitements : 443 K€
- Charges sociales : 173 K€
- Dotations aux amortissements sur immobilisations : 49 K€
- Dotations aux provisions pour risques et charges : 34 K€

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 403 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés

Rapport du Conseil d'administration

respectivement à la somme de 2.962 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 2.647 K€, correspondant principalement à l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune consenti à la filiale VARENS SHOP.

En conséquence notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 719 K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à (49 K€).

Un produit d'impôt sur les sociétés provisionné au titre de l'exercice écoulé s'élève à 717 K€.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés PARFUMS ULRIC DE VARENS et VARENS SHOP, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Le résultat de l'exercice est, en conséquence, un bénéfice de 1.387 K€.

2. Présentation du bilan

a) Examen des postes d'actif

Le poste « concessions, brevets et licences », d'un montant brut de 2.498 K€, est amorti à hauteur de 57 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 104 K€ au 31 décembre 2009 et à la somme de 70 K€ après amortissements.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme de 13.669 K€ dont 13.132 K€ de titres de participation. Une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée sur ce poste à hauteur de 1.027 K€, qui correspond à hauteur de 932 K€ à la dépréciation des titres de certaines de nos filiales.

Le poste « Autres créances » d'un montant brut de 11.349 K€ a été provisionné à hauteur de 339 K€.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 12.511 K€, dont 134 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

b) Examen des postes de passif

Le capital social est de 4.000 K€ et le montant des capitaux propres de 22.118 K€.

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées à hauteur de 235 K€, correspondant à des indemnités de départ à la retraite de salariés à hauteur de 20 K€, à une provision pour charges d'impôts à hauteur de 122 K€ et à des provisions pour risques à hauteur de 93 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 5.310 K€ et comprend les postes suivants :

- Emprunts et dettes assimilées auprès des établissements de crédit : 571 K€
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés : 271 K€
- Dettes fiscales et sociales : 277 K€
- Autres dettes : 4.190 K€

B. PARFUMS ULRIC DE VARENS

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS qui a pour activité la distribution de produits de parfumerie ludiques et tendances, a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, un chiffre d'affaires hors taxes de 26.852 K€ et a constaté un bénéfice de 1.117 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS pour un montant global de 6.675 K€ au 31 décembre 2009.

C. VARENS SHOP

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS SHOP a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1.120 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et a constaté une perte de (557) K€.

Les titres de la société VARENS SHOP sont provisionnés à hauteur de 633 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française VARENS SHOP pour un montant global de 3.441 K€ au 31 décembre 2009.

La société ULRIC DE VARENS a consenti à sa filiale française VARENS SHOP un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 2.500 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un cautionnement en faveur de sa filiale française VARENS SHOP, en garantie de prêts d'un montant global de 538 K€ contractés pour le financement de l'acquisition des droits au bail et l'aménagement de deux boutiques. Le montant de l'engagement de la société ULRIC DE VARENS à ce titre au 31 décembre 2009 s'élève à 453 K€.

D. ULRIC DE VARENS GMBH (ALLEMAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 9.298 K€ et a constaté un bénéfice de 2.028 K€.

Rapport du Conseil d'administration

La société ULRIC DE VARENS a racheté la part minoritaire du capital de la filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour un montant de 4.183 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 2.080 K€ de dividendes de ladite filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH au titre de l'exercice écoulé.

E. VARENS ITALIA SRL (ITALIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.279 K€ et a constaté un bénéfice de 137 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale italienne VARENS ITALIA SRL pour un montant global de 60 K€ au 31 décembre 2009.

F. VARENS ESPANA SA (ESPAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 2.204 K€, et a constaté une perte de (362) K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA pour un montant global de 2 K€ au 31 décembre 2009.

G. VARENS ROMANIA SRL (ROUMANIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 396 K€, et a constaté une perte de (24) K€.

H. PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a été créée en juin 2009.

Cette filiale russe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 3 K€, et a constaté une perte de (46) K€.

I. VARENS HELLAS LTD (GRECE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 815 K€ et a constaté un bénéfice de 36 K€.

J. ULRIC DE VARENS SA URUGUAY (URUGUAY)

Notre participation dans cette société est de 66,5 %.

La société ULRIC DE VARENS SA URUGUAY, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS dans le Mercosur, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 2.282 K€ et a constaté un bénéfice de 320 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 398 K€ de dividendes de sa filiale uruguayenne ULRIC DE VARENS SA URUGUAY au titre de l'exercice écoulé.

K. VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 485 K€ et a constaté un bénéfice de 90 K€.

L. VARENS ARGENTINA (ARGENTINE)

Notre participation dans cette société est de 65 %.

La société VARENS ARGENTINA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Argentine, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 140 K€ et a constaté une perte de (10) K€.

M. ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST (DUBAI - EMIRATS ARABES UNIS)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS MIDDLE EAST, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Moyen-Orient, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.757 K€ et a constaté un bénéfice de 362 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 223 K€ de dividendes de sa filiale ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST au titre de l'exercice écoulé.

Rapport du Conseil d'administration

N. VARENS MEXICO SA DE CV (MEXIQUE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS MEXICO SA DE CV, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Mexique, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 163 K€ et a constaté un bénéfice de 53 K€.

L'activité de notre filiale mexicaine, la société VARENS MEXICO SA DE CV, a été arrêtée au 31 décembre 2009.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

O. ULRIC DE VARENS UK LIMITED (ROYAUME-UNI)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

L'activité de notre filiale anglaise ULRIC DE VARENS UK LIMITED a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

P. VARENS CHINA LIMITED (HONG KONG)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

L'activité de notre filiale de HONG KONG, la société VARENS CHINA LIMITED, a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

Q. ULRIC DE VARENS POLAND SP (POLOGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS POLAND SP, dont l'activité a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, a réalisé au titre dudit exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 10 K€, et a constaté une perte de (39) K€.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale polonaise ULRIC DE VARENS POLAND SP pour un montant global de 22 K€ intégralement dépréciées au 31 décembre 2009.

R. VARENS FRAGRANCES INC (ETATS-UNIS)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS FRAGRANCES, dont l'activité a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, a réalisé au titre dudit exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 5 K€, et a constaté une perte de (83) K€.

La société a été liquidée sur l'exercice 2009.

S. PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI (CHINE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

L'activité de notre filiale chinoise PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

T. VARENS PORTUGAL (PORTUGAL)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS PORTUGAL, dont l'activité a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, a réalisé au titre dudit exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 35 K€, et a constaté une perte de (35) K€.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

U. VARENS CENTRAL EUROPA SRO (SLOVAQUIE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS CENTRAL EUROPA SRO demeure sans activité sur l'exercice 31 décembre 2009.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

V. VARENS FINLAND OY (FINLANDE)

Notre participation dans cette société est de 90 %.

L'activité de notre filiale finlandaise VARENS FINLAND OY a été arrêtée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale finlandaise VARENS FINLAND OY pour un montant global de 12 K€ intégralement dépréciées au 31 décembre 2009.

W. VARENS KOSMETIK SAN (TURQUIE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

Nous vous rappelons qu'il a été décidé l'arrêt de l'activité de notre filiale turque VARENS KOSMETIK SAN en 2006.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale turque VARENS KOSMETIK SAN pour un montant global de 305 K€ intégralement dépréciées au 31 décembre 2009.

Rapport du Conseil d'administration

II. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

A. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	Sièges sociaux	% de détention	
		2009	2008
PARFUMS ULRIC DE VARENS	Paris	100 %	100 %
VARENS SHOP	Paris	100 %	100 %
VARENS ESPANA SA	Madrid	100 %	100 %
ULRIC DE VARENS GMBH	Hambourg	100 %	80 %
VARENS ITALIA SRL	Milan	85 %	85 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95 %	-
ULRIC DE VARENS POLAND SP	Varsovie	nc	90 %
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	Buckinghamshire	nc	100 %
VARENS FINLAND OY	Helsinki	nc	90 %
VARENS FRAGRANCES INC	Miami	nc	100 %
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85 %	85 %
VARENS CHINA LIMITED	Hong Kong	nc	100 %
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	Montevideo	66 %	66 %
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	Dubai	70 %	70 %
VARENS HELLAS ltd	Athènes	80 %	80 %
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico city	80 %	80 %
VARENS SINGAPORE PTE LTD	Singapour	70 %	70 %
VARENS ARGENTINA	Buenos Aires	65 %	65 %
VARENS KOZMETIK SAN	Istanbul	nc	nc
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	Bratislava	nc	nc
VARENS PORTUGAL	Lisbonne	nc	70 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	Shanghai	nc	100 %

B. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires net s'élève à 36.809 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contre 46.336 K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 20,6 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir un bénéfice de 2.952 K€ contre 5.900 K€ au titre de l'exercice précédent, correspondant à une diminution de 50,0 %.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées s'élève à 2.826 K€, contre 5.847 K€ au 31 décembre 2008.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 2.089 K€ (contre 4.166 K€ au 31 décembre 2008) et le bénéfice net consolidé part du groupe à 1.873 K€ (contre 3.316 K€ au 31 décembre 2008).

C. EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ

1. Examen des postes d'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1.339 K€.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 6.386 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 3.618 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 348 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 26.858 K€.

Rapport du Conseil d'administration

2. Examen des postes de passif

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 22.486 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 22.988 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour 502 K€.

Le passif non courant s'élève à la somme globale de 2.280 K€ et comprend les postes suivants :

- Dettes financières à long et moyen terme : 1.721 K€
- Avantage du personnel : 136 K€
- Passifs d'impôts différés : 208 K€

Des provisions pour charges ont été comptabilisées pour un montant de 216 K€.

Le passif courant s'élève à la somme globale de 13.497 K€ et comprend notamment les postes suivants :

- Dettes Fournisseurs : 5.411 K€
- Autres dettes : 6.805 K€
- Provisions courantes : 287 K€
- Impôts courants : 101 K€

III. COMMENTAIRES - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

Dans un contexte de marché particulièrement dégradé en 2009, le groupe Ulric de Varens a poursuivi sa restructuration et son repositionnement commercial, en vue de devenir la première marque de créateur de parfums à prix doux.

A l'international, le Groupe a notamment ajusté son réseau de distribution sur la base de critères de rentabilité, de solvabilité et de qualité de la distribution.

Le Groupe a ainsi arrêté en 2009, huit (8) de ses filiales étrangères. Il a également réaménagé son réseau d'agents distributeurs à l'Export. Ces éléments ont pesé sur l'activité de l'exercice, affectée par ailleurs par la contraction de la consommation et par les effets des politiques de réduction de stock des distributeurs locaux.

Compte tenu d'un effet de base défavorable lié à l'arrêt de filiales, ainsi qu'à de nouvelles conditions commerciales avec la Grande Distribution, le chiffre d'affaires annuel ressort en baisse à 36,81 M€ contre 46,34 M€ en 2008.

L'international, qui représente près de 78% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ressort en baisse de 23,1%. En France, l'activité est en décroissance de 10,0% à données publiées.

Hors effet des chiffres d'affaires des filiales arrêtées et des déductions de charges de publicité, la baisse du chiffre d'affaires consolidé s'établirait à 12,3% au lieu de 20,6%.

Un Groupe profitable comme toujours, malgré une conjoncture difficile et une politique soutenue d'investissement

En 2009, le Groupe a poursuivi l'ouverture de ses boutiques Ulric de Varens, en complémentarité de ses circuits traditionnels.

Douze (12) boutiques en propre situées dans les principales villes françaises ont ainsi été créées aboutissant, fin 2009, à un réseau de vingt (20) points de vente couvrant l'ensemble du territoire français.

Pour accompagner ce fort développement destiné à rapprocher la marque du consommateur final, la gamme de produits a été profondément enrichie avec le lancement de nouvelles références plus élaborées et positionnées à des prix légèrement supérieurs.

Les plans de réduction de charges, lancés dès 2008, ont permis de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires et des charges liées au réseau boutiques.

Le résultat opérationnel courant s'élève ainsi à 2,95 M€ en 2009 contre 5,90 M€ en 2008. Retraité des intérêts minoritaires en baisse par rapport à 2008, le résultat net part du groupe s'établit en 2009 à 1,87 M€ contre 3,32 M€ en 2008. Il ressort à 5,1% du chiffre d'affaires, soit une baisse relative de 2,1 points par rapport à 2008.

Une situation financière saine qui permet de soutenir la stratégie du Groupe

L'importante priorité donnée à la réduction du BFR et à l'optimisation des cash flow ont permis au Groupe, malgré des conditions difficiles, de dégager au cours de l'exercice un flux net de trésorerie positif. La trésorerie nette s'élève ainsi à 4,22 M€ en 2009 contre 2,78 M€ en 2008.

Les capitaux propres s'établissent au 31 décembre 2009 à 22,99 M€. L'endettement demeure faible (1,72 M€ de dettes financières LMT à plus d'un an).

Distribution de dividende

Il sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale prévue le 2 juin prochain, un dividende de 0,14 € par action.

Perspectives

Depuis le début de son exercice 2010, le Groupe dispose de nouvelles bases de développement et d'une situation financière solide qui lui permettront de bénéficier pleinement de la reprise du marché.

A l'Export, le Groupe Ulric de Varens compte tirer profit de sa nouvelle organisation mise en place en 2009.

En France, le Groupe prévoit d'optimiser son réseau de boutiques tout en confortant ses positions dans les circuits de la GMS.

Rapport du Conseil d'administration

Enfin, le Groupe souhaite poursuivre son développement en étendant la distribution de ses produits boutiques aux circuits sélectifs et semi-sélectifs, notamment aux pharmacies.

Ulric de Varens se fixe ainsi pour objectif un retour à la croissance sur l'exercice 2010.

IV. ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Un tableau retraçant l'évolution du cours de bourse entre le 1^{er} janvier 2009 et le 19 avril 2010 figure en Annexe.

V. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionnariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le Groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

La société n'utilise aucun instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

VI. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VII. APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ULRIC DE VARENS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le

rappelons, font ressortir un bénéfice de 1.387.297,26 €.

VIII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 1.387.297,26 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : 1.120.000,00 €
- Report à nouveau : 267.297,26 €

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,14 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du code général des impôts.

IX. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- un résultat net consolidé de 2.089 K€,
- un bénéfice net consolidé part du Groupe de 1.873 K€.

X. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2008	Néant	Néant	Néant
31/12/2007	Néant	Néant	Néant
31/12/2006	0,31 €	0,124 €	NC

XI. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16 K€, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Rapport du Conseil d'administration

XII. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Situation au 19 avril 2010 : nombre total d'actions : 8.000.000

Nom des actionnaires nominatifs	Pourcentage de détention	Nombre d'actions	Nombre de voix
Mme Claire BAGENGE	ns	1 000	2 000
M. Gilles BALAYER	ns	80	160
M. Pierre Marie BERGER	ns	2 400	4 600
Mme Bernadette CANAL	ns	152	304
Mme Catherine CHABROL	ns	77	154
M. Olivier CHEVROT	ns	50	100
M. Jean-Claude DUSSAUX	ns	25	50
M. Gilles GUSELLA GUILPIN	ns	2	2
M. Hernandez HERBERT	ns	22	44
M. Dominique JUNG	ns	150	300
M. Claude LAGARRIGUE	ns	19	38
M. Jules MARMONT	ns	20	40
Mme MARMONT	ns	20	40
M. GUSELLA GUILPIN	ns	2	2
M. Philippe MAUBERT	ns	1	2
M. Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ns	1	2
M. Yves PERRIN	0,4 %	31 975	63 950
Mme Marie-Paule PICANDET	ns	10	20
Mme Patricia PLIEUX DE DIUSSE	ns	1	2
M. Stori VOLKMAR	0,3 %	24 000	35 700
M. ou Mme Stori VOLKMAR	0,26 %	21 000	42 000
ULRIC CREATIONS	92,03 %	7 362 852	14 537 189
M. Ulric VIELLARD	ns	1	2
Public	6,16 %	493 092	493 092
Auto-détention ULRIC DE VARENS	0,79 %	63 048	-
SOIT AU TOTAL	100 %	8 000 000	15 179 793

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

Nombre de titres cédés : néant

Nombre de titres acquis : 32.070

Nombre de titres souscrits : néant

XIII. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ÉTROITEMENT LIÉS, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2009 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont

XIV. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale en date du 10 juin 2009 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois,

Rapport du Conseil d'administration

avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 800.000 actions
- Prix d'achat global maximum : 16.000.000 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 20 €
- Prix de vente unitaire minimum : 2,5 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société ULRIC DE VARENS a procédé à l'acquisition de 38.387 actions au cours moyen de 4,82 € et a vendu 26.002 actions au cours moyen de 4,86 €.

Le volume en euros des acquisitions s'est élevé à 197 K€ et le volume en euros des ventes à 129 K€.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées :

- Soit en vue de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Soit en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

La société détenait, au 31 décembre 2009, 73.595 actions ULRIC DE VARENS, d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 0,9 % de son capital social.

La perte latente sur actions propres s'élève à 94 K€.

Une provision pour dépréciation a été constatée en conséquence dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (reprise de provision de 19 K€).

XV. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité.

XVI. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu à l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce.

XVII. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

- Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS) : 79 K€
- Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS) : 105 K€
Dont avantages en nature de : 13.020 €

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

XVIII. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2009.

XIX. LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

XX. DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de pouvoir ou de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2008 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Nous vous indiquons qu'aucune de ces délégations n'ont été utilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Rapport du Conseil d'administration

XXI. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture du dernier exercice clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en Annexe au présent rapport.

XXII. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

- l'effectif total du Groupe est de 138 personnes;
- Le temps de travail hebdomadaire des salariés de la principale filiale, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, est de 35 heures appliqué selon le choix des salariés, soit 36,5 heures avec 11 jours de RTT soit 35 heures sur 4 jours ;
- Le temps de travail hebdomadaire des salariés de la société ULRIC DE VARENS, est de 36,5 heures ;
- Les horaires des salariés à temps partiel des sociétés françaises sont proratisés selon les bases de temps plein visés ci-dessus ;
- Au sein des sociétés françaises du groupe, 9 licenciements sont intervenus au cours de l'année 2009 ; 3 procédures prud'homales sont en cours ;
- Les rémunérations ont progressé à effectif constant et l'égalité en termes de rémunération est respectée entre les hommes et les femmes ;
- La masse salariale, y compris charges sociales, intéressement et participation légale des salariés, s'élève à 6.588 K€ ;
- Le Groupe ULRIC DE VARENS n'a pas rencontré de difficultés particulières en matière de recrutement ou d'absentéisme ;
- Toutes les obligations sociales, notamment en matière de formation, de conditions d'hygiène et de sécurité, sont respectées au sein du Groupe ULRIC DE VARENS ;
- Les relations professionnelles et collectives sont harmonieuses ;
- Notre production est sous-traitée à 100 %, le Groupe ULRIC DE VARENS ayant une activité de création et de commercialisation ;
- A notre connaissance, nos sous-traitants sont respectueux des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, nous précisons que le Groupe ULRIC DE VARENS n'exerce pas une activité de nature à avoir des conséquences environnementales.

XXIII. AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux

dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'assemblée générale en date du 10 juin 2009.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

XXIV. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, À L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DE TITRES DE CRÉANCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au conseil d'administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'assemblée générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société ULRIC DE VARENS et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de

Rapport du Conseil d'administration

cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXV. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXVI. DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce détenant de manière collective moins de 3 % du capital, il appartient au conseil d'administration, en application des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, de vous proposer d'adopter une résolution tendant à augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 247.422 actions nouvelles réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

L'assemblée conférerait tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

La délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration jouirait de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui pourra lui être conférée.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable sur un tel projet et vous invite à rejeter cette résolution.

XXVII. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'UN COCOMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT

Nous vous invitons à prendre acte que les fonctions respectives de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société ANSON AUDIT ET ASSOCIES et de Monsieur Laurent DUCHATEL prennent fin à l'issue de la présente assemblée générale et vous proposons de les renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

XXVIII. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Ulric VIELLARD et Monsieur Yves PERRIN, qui arriveront à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Nous vous précisons que Monsieur Yves PERRIN continuerait d'exercer ses fonctions d'administrateur en cumul avec ses fonctions salariées à la Direction Générale, telles que définies par le contrat de travail à durée indéterminée conclu le 3 juin 1989.

Nous vous précisons par ailleurs que Madame Patricia PLIEUX DE DIUSSE a démissionné de ses fonctions d'administrateur à la date du 16 avril 2010.

XXIX. CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration

ANNEXES AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES Montants en €

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Capital social	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	722 787	802 027	814 303	791 892	873 976
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 575 431	5 118 458	4 992 774	3 868 676	764 713
Impôt sur les bénéfices	675 328	699 452	691 374	- 25 119	- 717 404
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises	387 793	597 815	116 323	443 297	216 951
Résultat net	2 512 310	3 821 191	4 185 077	3 450 498	1 387 297
Résultat distribué ⁽¹⁾	4 000 000	2 480 000	-	-	1 120 000 ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,36	0,55	0,54	0,49	0,19
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,31	0,48	0,52	0,43	0,17
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,31	-	-	0,14
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	4	5	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	434 888	449 107	439 737	461 243	442 600
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice	205 230	210 315	234 109	212 421	173 422

⁽¹⁾ Hors impact des actions auto-détenues

⁽²⁾ Dividende dont la distribution est proposée

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2009 ET LE 19 AVRIL 2010



Rapport du Conseil d'administration

LISTE DES MANDATS (Article L.225-102-1 du Code de commerce)

Dirigeants	Dénomination sociale de la société	Mandat Social
Ulric VIELLARD	ULRIC DE VARENS (SA)	Président directeur général
	PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Président
	VARENS SHOP SAS	Président
	VARENS ESPANA SA	Président du Conseil d'Administration
	ULRIC DE VARENS GMBH	Directeur
	VARENS ITALIA SRL	Gérant
	VARENS SINGAPORE PTE.LDT	Directeur
	ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)	Président
	VARENS MIDDLE EAST FZCO	Directeur
	UVP (société coopérative)	Gérant
	ULRIC CREATIONS (SC)	Gérant
	ULRIC DE VARENS UK LIMITED*	Directeur
	VARENS FINLAND OY*	Directeur général
	ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO*	Président
	VARENS MEXICO SA DE CV*	Président du Conseil d'Administration
	VARENS FRAGRANCE INC*	Président
	VARENS CHINA LIMITED*	Directeur
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGAI LTD*	Superviseur	
Yves PERRIN	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur Directeur Général
	ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Administrateur
	VARENS MEXICO SA DE CV	Administrateur
Patricia PLIEUX DE DIUSSE	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur
	SOCIETE CIVILE DE PATRIMOINE DU 167 BOULEVARD MURAT	Gérante
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MURAT 167 INTERFACE SARL	Gérante
Jorge Enrique MOJICA BUIRAGO	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur
	MERCOIMPORT (SA) (Brésil)	Président
	ESPINO TRADING (SARL)	Gérant

* Filiales dissoutes ou sans activité au 31/12/09

ECHÉANCES DES DETTES FOURNISSEURS SELON LES COMPTES SOCIAUX ULRIC DE VARENS S.A

Montants en K€

	31/12/2009	31/12/2008
De 0 à 30 jours	196	185
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	-	-
TOTAL	196	185

Rapport du Président du Conseil d'administration

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale. Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2009, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Patricia PLIEUX DE DIUSSE
- Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO

2. ROLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Organe de définition des politiques à mettre en oeuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées

par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

4. JETONS DE PRÉSENCE, RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES ALLOUÉS AUX ADMINISTRATEURS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

- Monsieur Ulric VIELLARD (ULRIC DE VARENS) : 79 K€
 - Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS) : 109 K€
- Dont avantages en nature de : 13 K€ (Monsieur Yves PERRIN)

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

5. RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part aux assemblées, s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, pour être admis à assister à une assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance

Rapport du Président du Conseil d'administration

peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

6. MENTION DES INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

La société ULRIC DE VARENS SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à ses filiales françaises PARFUMS ULRIC DE VARENS, société d'exploitation du groupe et VARENS SHOP, société porteuse du réseau de boutiques. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

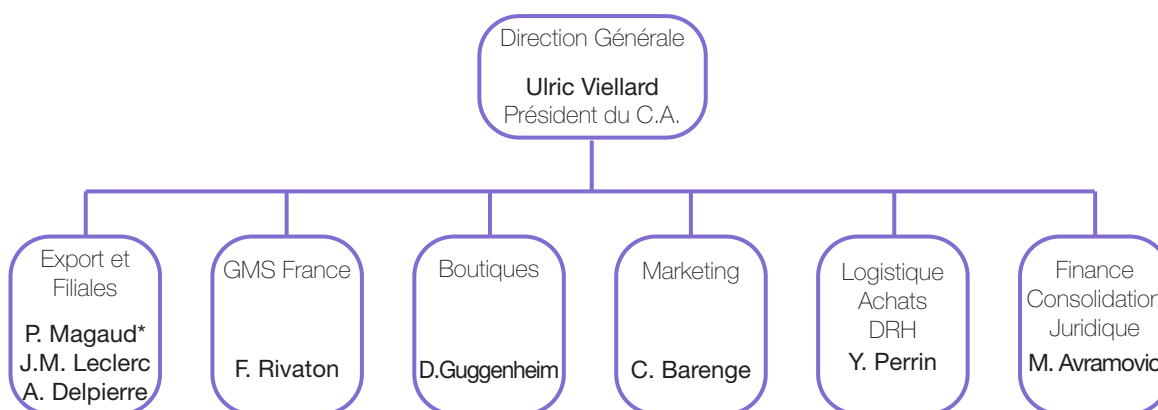
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne

En raison son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2009, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



* jusqu'en juin 2009

Rapport du Président du Conseil d'administration

La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que les prix de vente par produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

B) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus Clients-ventes-recouvrement repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par un collaborateur placé sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectués par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les stocks font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par le Directeur Logistique & Achats.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière. Les opérations en espèces des boutiques sont contrôlées de façon hebdomadaire ou par décade par le siège, sur la base des justificatifs transmis par les responsables de boutiques et les

pièces de banques. Les autres opérations en espèces sont très limitées (moins d'1 K€ par mois).

Au sein des filiales étrangères, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur budget annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2009**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

Enfin, courant 2009, le groupe a poursuivi la mise en place d'une comptabilité analytique au niveau de ses sociétés françaises.

3. LIMITATION INHÉRENTE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 19 avril 2010

Le Président du Conseil d'Administration

Textes des Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2010

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les comptes consolidés du groupe.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles L.225-135 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes consolidés.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

TEXTE DES RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 1.387.297,26 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16.420 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de 2.089 K € et un résultat net consolidé part du Groupe de 1.873 K€.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant un bénéfice de 1.387.297,26 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : 1.120.000,00 €
- Report à nouveau : 267.297,26 €

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,14 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2008	Néant	Néant	Néant
31/12/2007	Néant	Néant	Néant
31/12/2006	0,31 €	0,124 €	NC

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice

Textes des Résolutions

écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de la société ANSON AUDIT ET ASSOCIES prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de la renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Laurent DUCHATEL prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de la renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Ulric VIELLARD pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Yves PERRIN pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Yves PERRIN continuera d'exercer ses fonctions d'administrateur en cumul avec ses fonctions salariées à la Direction Générale, telles que définies par le contrat de travail à durée indéterminée conclu le 3 juin 1989.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de l'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du code de Commerce,
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de

croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital,

- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
- Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 2,5 € par action, hors frais,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juin 2009.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Textes des Résolutions

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délégué au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 1.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 30.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le conseil d'administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui

paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les dates, conditions et modalités de l'émission,
- la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
- le montant de l'émission,
- le prix de souscription,

- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délégué au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, statuant en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au conseil d'administration toutes

Textes des Résolutions

compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 247.422 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le président jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 247.422 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société. salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

Comptes Sociaux
2009

Comptes Sociaux

BILAN - ACTIF Montants en K€

Rubriques	Valeurs brutes	Amort. & Prov.	31/12/2009	31/12/2008
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	2 498	57	2 441	2 463
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances, acomptes immob. incorpor.	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniq., matériel, outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	104	34	70	86
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	13 132	932	12 200	8 035
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	536	94	442	428
TOTAL II	16 271	1 118	15 153	11 011
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances, acomptes versés/commandes	31	-	31	151
CRÉANCES				
Créances clients & cptes rattachés	1 130	-	1 130	1 334
Autres créances	11 349	339	11 010	13 001
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1	-	1	1
Disponibilités	206	-	206	-
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	134	-	134	93
TOTAL III	12 849	339	12 511	14 580
Frais émission d'emprunts à étaler IV	-	-	-	-
Primes remboursées des obligations V	-	-	-	-
Ecart de conversion actif VI	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	29 120	1 456	27 664	25 591

Comptes Sociaux

BILAN - PASSIF Montants en K€

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000)	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	640	640
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	7 864	7 864
Report à nouveau	7 827	4 376
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 387	3 451
Subventions d'investissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	22 118	20 731
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	113	172
Provisions pour charges	122	-
TOTAL III	235	172
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	2	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	571	2 769
Emprunts, dettes fin. divers	-	667
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271	493
Dettes fiscales et sociales	277	374
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	4 190	384
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL IV	5 310	4 688
Ecart de conversion passif V	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	27 664	25 591

Comptes Sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en K€

Rubriques	France	Export	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production - biens vendue - services	874	-	874	792
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	874	-	874	792
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	60	30
Autres produits	-	-	1 873	2 455
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			2 807	3 277
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)	-	-	-	-
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	1 671	1 146
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	30	34
Salaires et traitements	-	-	443	461
Charges sociales	-	-	173	212
DOTATIONS D'EXPLOITATION	-	-	-	-
Sur immobilisations :	-	-	49	27
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-	34	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-	1	96
Autres charges	-	-	3	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) II			2 404	1 9774
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			403	1 300
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée	III		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV		-	-
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 701	2 899
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			240	564
Reprises sur provisions et transferts de charges			19	-
Différences positives de change			-	18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2	17
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V			2 962	3 499
Dotations financières aux amortissements et provisions			89	320
Intérêts et charges assimilées			2 531	493
Différences négatives de change			26	41
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI			2 647	854
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			315	2 644
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			719	3 944
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	38
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII			-	38
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			28	416
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			21	141
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII			49	557
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			- 49	- 519
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		-	-
Impôts sur les bénéfices	X		- 717	- 25
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			5 769	6 814
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			4 382	3 363
5. BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			1 387	3 451

Comptes Sociaux

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

1 - PRÉAMBULE

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1er Janvier 2009 au 31 décembre 2009, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- La société a racheté la part minoritaire du capital de la filiale ULRIC DE VARENS GMBH pour 4 183 K€.
- L'activité de plusieurs filiales étrangères a été arrêtée (Finlande, Pologne, Royaume-Uni, USA, Chine, Hong Kong, Portugal et Mexique)
- La société a consenti à sa filiale française VARENS SHOP S.A.S., un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 2 500 K€.

3 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice.

3-1 Immobilisations incorporelles

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

	Durée
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

3-3 Immobilisations financières

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage (quote-part dans l'actif net corrigé, rentabilité, flux de trésorerie prévisionnels...) est inférieure au coût d'acquisition.

3-4 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

3-6 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul actualisé a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'impact des charges sociales.

Comptes Sociaux

4 - NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

Bilan (total général)	27 664 K€
Résultat (bénéfice).....	1 387 K€

4-1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2008	Acquisitions	Diminutions	31/12/2009
Frais de constitution	-	-	-	-
Marques	2 439	-	-	2 439
Logiciels	51	8	-	59
TOTAL	2 490	8	-	2 498

Aucune dépréciation n'est pratiquée sur les marques eu égard au chiffre d'affaires réalisé sur les produits des dites marques.

Amortissement des immobilisations incorporelles :

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Logiciel	28	29	-	57
TOTAL	28	29	-	57

4-2 Immobilisations corporelles

	31/12/2008	Acquisitions	Diminutions	31/12/2009
Matériel informatique	18	4	13	9
Autres	92	3	-	95
TOTAL	110	7	13	104

Amortissement des immobilisations corporelles :

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Matériel informatique	17	1	10	8
Autres	7	19	-	27
TOTAL	24	20	10	34

Comptes Sociaux

4-3 Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations :

	Valeurs brutes au 31/12/08	Acquisitions ou augmentations de capital	Cessions/ Liquidations	Valeurs brutes au 31/12/09
PARTICIPATIONS				
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	5 631	-	-	5 631
VARENS SHOP SAS	2 093	-	-	2 093
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	678	-	-	678
VARENS ITALIA SRL	3	-	-	3
ULRIC DE VARENS GMBH	NS	4 183	-	4 183
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14	-	-	14
VARENS ROMANIA SRL	NS	-	-	NS
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	144	-	-	144
VARENS HELLAS LTD	14	-	-	14
VARENS MEXICO SA DE CV	3	-	-	3
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS	-	-	NS
VARENS ARGENTINA	53	-	-	53
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	-	73	-	73
Filiales sans activité et dont les titres sont dépréciés :				
VARENS FINLAND OY	7	-	-	7
ULRIC DE VARENS POLAND SP	12	-	-	12
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	NS	-	-	NS
VARENS FRAGRANCES INC	1	-	1	
VARENS KOZMETIK SAN	2	-	-	2
VARENS CHINA LTD (HK)	1	-	-	1
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200	-	-	200
VARENS PORTUGAL	4	-	-	4
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	17	-	-	17
Total participations	8 878	4 255	1	13 132
Autres immob. financières	174	10	65	119
Actions propres	367	51	-	418
TOTAL	9 419	4 316	66	13 669

En juin 2009 la société a créé, en Russie, une nouvelle filiale détenue à 95%.

Comptes Sociaux

Tableau des dépréciations :

	Dépréciations début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
VARENS KOZMETIK SAN	2	-	-	2
VARENS SHOP SAS	634	-	-	633
VARENS FINLAND OY	7	-	-	7
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200	-	-	200
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	-	17	-	17
ULRIC DE VARENS UK LTD	-	NS	-	NS
VARENS CHINA LTD	-	1	-	1
VARENS PORTUGAL	-	4	-	4
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	-	12	-	12
VARENS ARGENTINA	-	53	-	53
VARENS MEXICO SA DE CV	-	3	-	3
Autres immob. financières.	113	-	19	94
TOTAL	956	90	19	1 027

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à sa valeur d'inventaire.

4-4 Créances clients et autres créances

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et comptes rattachés	1 130	-	1 130
Avances et acomptes versés	31	-	31
Comptes courants groupe	10 915	339	10 576
Créances fiscales ⁽¹⁾	426	-	426
Autres créances	8	-	8
TOTAL	12 510	339	12 171

(1) dont 297 K€ de créances de carry-back imputables jusqu'en 2014.

Toutes les créances sont à moins d'un an.

4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2008	31/12/2009
OPCVM monétaires	-	-
Obligations France	-	-
OPCVM court terme	-	-
Sicav/FCP diversifiées	NS	NS
Autres disponibilités	NS	206
TOTAL	NS	206

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les valeurs mobilières eu égard à leur cours à la date de clôture.

4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

Comptes Sociaux

L'évolution de la situation nette se résume comme suit : (en K euros)

	Solde au 31/12/08 avant affectation	Affectation Résultat 2008	Augmentation de capital	Solde au 31/12/09 avant affectation	Affectation proposée Résultat 2009	Solde au 31/12/09 après affectation
Capital	4 000	-	-	4 000	-	4 000
Prime d'apport	640	-	-	640	-	640
Réserve légale	400	-	-	400	-	400
Autres Réserves	7 864	-	-	7 864	-	7 864
Report à nouv.	4 376	3 451	-	7 827	267	8 094
Résultat	3 451	(3 451)	-	1 387	(1 387)	-
Dividendes	-	-	-	-	1 120	-
TOTAL	20 731	-	-	22 118	-	20 998

4-7 Provisions pour risques et charges

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Indemnités de départ à la retraite	19	1	-	20
Provisions pour risques	153	-	60	93
Provision pour charge d'impôt	-	122	-	122
TOTAL	172	123	60	235

4-8 Dettes

	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Etablissements de crédit	103	186	-	289
Fournisseurs	271	-	-	271
Dettes fiscales et sociales	277	-	-	277
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Autres dettes	4 189	-	-	4 189
TOTAL	4 840	186	-	5 026

Les autres dettes incluent 4.183 K€ dus au dirigeant de la filiale allemande dont la participation minoritaire au capital d'ULRIC DE VARENS GMBH a été rachetée.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

	France	Export	TOTAL
Ventes	-	-	-
Prestations de services	874	-	874
Redevances	1 860	-	1 860
Autres produits	13	-	13
TOTAL	2 747	-	2 747

5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitations

	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations	49	-
Provisions sur autres actifs circulants	34	-
Provisions pour risques	1	60
Provisions pour charges	-	-
TOTAL	84	60

Comptes Sociaux

5-3 Produits et charges financiers

	2009
Dividendes reçus	2 701
Autres produits financiers	261
Intérêts et charges assimilées	(57)
Abandons de créances ⁽¹⁾	(2 500)
Dot. Prov. Dépréciation financières	(89)
RÉSULTAT FINANCIER	316

(1) Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consenti à la filiale Varens Shop

5-4 Produits et charges exceptionnels

	2009
Charges exceptionnelles diverses	(49)
Produits exceptionnels divers	NS
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(49)

5-5 Impôts sur les sociétés

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôts
Accroissements : Néant.	-	-
Allègements : Provision non déductible l'année de la dotation	211	70
TOTAL	211	70

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales françaises, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS et VARENS SHOP SAS.

Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale	0
Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale	(543)
Economie d'impôt	(543)

Cette économie d'impôt est acquise par la société Ulric de Varens SA, holding du groupe.

En 2009, la société a opté pour un carry-back à hauteur de 297 K€.

Par ailleurs la société a eu recours aux dispositions de l'article 209 C du CGI et a ainsi imputé sur ses créances fiscales les déficits fiscaux de sa filiale espagnole.

L'exercice 2009 se solde ainsi par un produit d'impôt de 717 K€ qui se décompose comme suit :

Effet de l'intégration fiscale	542
Carry-back	297
Imputation de déficit (art 209 C du CGI)	(122)
Net = produit d'impôt 2009	717

Comptes Sociaux

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN K€)

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	2 000	100 %	5 631	6 675	26 852
PARIS, France	6 364	0	5 631	-	1 117
VARENS SHOP	1 500	100 %	2 093	3 441	1 120
PARIS, France	(24)	0	1 460	-	(557)
ULRIC DE VARENS GMBH	371	100 %	4 183	-	9 298
BUCHHOLZ, Allemagne	2 447	2 080	4 183	-	2 028
VARENS ITALIA SRL	11	85 %	3	6	1 279
TORINO, Italie	360	0	3	-	137
VARENS ESPANA SA	152	100 %	678	2	2 204
MADRID, Espagne	211	0	678	-	(362)
VARENS ROMANIA SRL	NS	85 %	NS	-	396
BUCAREST, Roumanie	75	0	NS	-	(24)
PARFUMS ULRIC DE VARENS	77	95 %	72	-	3
VOSTOK, Moscou	29	0	72	-	(46)
VARENS HELLAS LTD	18	80 %	14	-	815
Grèce	524	0	14	-	36
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	21	66,5 %	14	-	2 282
MONTEVIDEO, Uruguay	345	398	14	-	320
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS	70 %	NS	-	485
Singapour	281	0	NS	-	90
VARENS ARGENTINA	67	65 %	53	-	140
Argentine	31	0	0	-	(10)
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	189	70 %	144	-	1 757
DUBAI, E.A.U.	583	223	144	-	362
VARENS MEXICO SA DE CV	3	80 %	3	-	163
Mexique	46	0	0	-	53
Filiales sans Activité					
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	NS	100 %	NS	-	0
BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni	(8)	0	NS	-	0
VARENS CHINA LIMITED (HK)	1	100 %	1	-	0
Hong-Kong	(28)	0	0	-	0
ULRIC DE VARENS POLAND SP	11	100 %	12	22	10
WARSZAWA, Pologne	(195)	0	0	-	(39)
PARFUMS ULRIC DE VARENS	200	100 %	200	-	0
SHANGHAI, Chine	106	0	0	-	0
VARENS PORTUGAL	5	70 %	4	-	35
Portugal	(4)	0	0	-	(35)
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	15	100 %	17	-	0
Slovaquie	14	0	0	-	0
VARENS FINLAND OY	8	90 %	7	12	0
HELSINKI, Finlande	(172)	0	0	-	0
VARENS KOSMETIK SAN	2	80 %	2	305	0
ISTAMBUL, Turquie	(931)	0	0	-	0

Comptes Sociaux

7 - TABLEAU DES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	
En valeurs brutes, en milliers d'euros	
POSTES	Montant
Participations	13 132
Créances clients et comptes rattachés	1 130
Autres créances	10 915
Dettes fournisseurs	-
Dettes financières	-
Autres dettes	-
Produits financiers	2 940
Charges financières	2 500
Autres charges financières	-
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	-

8 - AUTRES INFORMATIONS

8-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus : engagement reçu résultant d'abandon de créances ou subvention avec clause de retour à meilleure fortune :

Filiale Concernée	Montant	Date de l'abandon	Date limite de reversement
VARENS SHOP	2 500	31/12/2009	31/12/2014

Engagements donnés : ULRIC DE VARENS S.A a donné un cautionnement à sa filiale VARENS SHOP en garantie de prêts contractés auprès des banques pour financer l'acquisition des droits au bail et l'aménagement de 2 boutiques. Le montant total des prêts s'élève à 538 K €.

SOCIÉTÉ	Montant de la caution donnée (en en K€)	Montant de l'engagement au 31/12/09 (en K€)
VARENS SHOP	538	453
TOTAL	538	453

8-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2009 et la date d'arrêté des comptes.

8-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : 5

8-4 Parties liées

Sommes allouées aux dirigeants

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 188 K€.

Opérations avec des parties liées

- La société ULRIC CREATIONS, actionnaire majoritaire d'ULRIC DE VARENS S.A ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à ULRIC DE VARENS S.A. des intérêts financiers sur le compte-courant mis à la disposition de sa filiale. Ces intérêts, calculés sur la base du taux des comptes courants d'associés fiscalement déductible selon la réglementation fiscale française, se sont élevés à 8,5 K€.
- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 450 K€.

Comptes Sociaux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ULRIC DE VARENS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

L'évaluation des marques et des titres de participation a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1 et 3-3 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225- 102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2010.

Les commissaires aux comptes

Anson Audit et Associés
Yves LABORIAUX

Hoche Audit
Laurence Zermati

Comptes Sociaux

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ VARENS SHOP SAS

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric Viellard

Nature et objet

Votre société a procédé à un abandon de créance au profit de la société VARENS SHOP SAS dans le but de restructurer partiellement les fonds propres de cette filiale.

Modalités

Cet abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société le 30 décembre 2009, pour le montant de 2 500 000 €.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ UVP

Nature, objet et modalités

Les facturations relatives à la convention d'assistance conclue avec la société UVP aux termes de laquelle cette dernière fournit à votre Société des prestations de management, conseil en stratégie et assistance marketing se sont élevées à 450.000 € pour l'exercice 2009.

AVANCE EN COMPTE COURANT CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ULRIC CRÉATIONS

Nature, objet et modalités

L'avance en compte courant de 597.518 € consentie en 2008 par la société ULRIC CREATIONS a fait l'objet en 2009 d'un remboursement intégral. Les intérêts, calculés au taux limite de déductibilité fiscale, se chiffrent à 8.553 € pour l'exercice 2009.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PARFUMS ULRIC DE VARENS

Nature, objet et modalités

Facturation par la société ULRIC DE VARENS SA à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS de redevances relatives aux marques concédées, aux créations des dessins et modèles. Ces redevances calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1 859 554 € pour l'exercice 2009.

SAVIGNY SUR ORGE et PARIS, le 30 avril 2010.

Les commissaires aux comptes

Anson Audit et Associés
Yves LABORIAUX

Hoche Audit
Laurence Zermati

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD
Président Directeur Général

49, avenue d'Éna - 75116 Paris
Tél. : 01 56 90 32 32 - Fax : 01 56 90 32 22
www.ulric-de-varens.com